

Référentiel Métier



Motocycliste

**Philippe CAPON, Secrétaire Général de l'UNSA POLICE Saisit
Mme Kirry, Directrice des Ressources et des Compétences de la PN**



Référence : PC-SG/SEC2017-16

UNSA POLICE

Affilié à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes

25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS
Email : police@unsa.org Site : <http://unsa-police.fr>
Tél : 01 43 40 64 27 - Fax 01 71 18 22 90

Paris, le 30 Janvier 2017

Madame Michèle KIRRY
Préfète
Directrice des Ressources et des
Compétences de la Police Nationale
DRCPN
Place BEAULAU
75800 PARIS CEDEX 08

Madame la Préfète,

Pour faire suite à la précédente sollicitation de l'UNSA POLICE en réunion bilatérale sur ce dossier, j'ai l'honneur de vous sensibiliser personnellement sur les effectifs motocyclistes de la Police Nationale.

En effet, je vous renouvelle notre demande pour la mise en place d'un référentiel métier motocycliste.

Ce référentiel permettra, entre autre, d'identifier clairement les effectifs des différents services motorisés sur un plan national avec des effectifs de référence et des effectifs réalisés pour chacune des directions, chacun des services et chacun des grades.

Ce référentiel permettra une transparence des effectifs motocyclistes, notamment sur les services en sous effectifs pour les postes vacants à pourvoir en mutation.

A votre disposition, annexé à ce courrier le référentiel motocycliste des effectifs des Unités Motocyclistes Zonales de la Direction Centrale des CRS précisant l'ensemble des services motorisés UMZ et DUMZ, les effectifs de référence et les effectifs réalisés par service et par grade.

Un fichier simulateur pourrait être préconisé pour les services motorisés des autres directions.

Dans ce même registre, l'UNSA POLICE revendique une cohérence entre l'affectation des motocyclistes en sortie de Formation Initiale et les mutations des motocyclistes déjà dans des viviers, en attente de mutation, pour certains depuis plus de dix ans.

A chaque sortie des stages moto du CNFM de Sens, la DRCPN et les directions opérationnelles doivent impérativement effectuer une étude RH Ressource Humaine pour ne pas léser les motocyclistes dans les viviers en attente de mutation.

L'affectation d'un collègue en sortie de formation initiale motocycliste peut alors s'effectuer sur des services déficitaires, sur des postes vacants, non demandés en mutation.

Pour conclure, la spécialité motocycliste souffre depuis des années d'une crise de vocation et n'attire plus de volontaires. La reconnaissance de cette spécialité est désormais acquise par la certification professionnelle du métier de Motocycliste de la Police Nationale.

Pour redonner un attrait à ce métier et revaloriser cette spécialité, l'UNSA POLICE demande pour les motocyclistes de la Police Nationale la création d'une prime de métier équivalente à 50% de l'allocation de maîtrise en raison de la dangerosité et de la périlabilité liées à cette spécialité dont les effectifs paient malheureusement trop souvent un lourd tribut.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'assurance de mes sincères salutations.

Cardialement,

Philippe CAPON

Le Secrétaire Général
UNSA POLICE

Ce référentiel permettra

Une transparence des effectifs de référence et des effectifs réalisés des Motocyclistes au niveau National

La lisibilité des services en sous effectifs pour les postes vacants à pourvoir en mutation.

Une fluidité des mutations au mouvement général pour nos collègues en attente de mutation.

De prioriser les Motocyclistes dans les viviers en attente de mutation.

L'affectation d'un collègue en sortie de formation initiale motocycliste sur des services déficitaires, sur des postes vacants, non demandés en mutation par nos collègues motocyclistes en attente dans les viviers.

L'UNSA POLICE demande la création d'une prime de métier équivalente à 50% de l'allocation de maîtrise en raison de la dangerosité et de la pénibilité liées à cette spécialité

**Christophe Coumel
Délégué National Motocycliste**

**L'UNSA POLICE, le Syndicat Réformiste et Visionnaire
au Service des Motocyclistes de la Police Nationale**



UNSA POLICE

Affilié à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes

25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS

Email : police@unsa.org Site : <http://unsa-police.fr>

Tél : 01 43 40 64 27 - Fax 01 71 18 22 90

Référence : PC-SG/SEC2017-16

Paris, le 30 Janvier 2017

Madame Michèle KIRRY
Préfète
Directrice des Ressources et des
Compétences de la Police Nationale
DRCPN
Place BEAUVAU
75800 PARIS CEDEX 08

Madame la Préfète,

Pour faire suite à la précédente sollicitation de l'UNSA POLICE en réunion bilatérale sur ce dossier, j'ai l'honneur de vous sensibiliser personnellement sur les effectifs motocyclistes de la Police Nationale.

En effet, je vous renouvelle notre demande pour la mise en place d'un référentiel métier motocycliste.

Ce référentiel permettra, entre autre, d'identifier clairement les effectifs des différents services motorisés sur un plan national avec des effectifs de référence et des effectifs réalisés pour chacune des directions, chacun des services et chacun des grades.

Ce référentiel permettra une transparence des effectifs motocyclistes, notamment sur les services en sous effectifs pour les postes vacants à pourvoir en mutation.

A votre disposition, annexé à ce courrier le référentiel motocycliste des effectifs des Unités Motocyclistes Zonales de la Direction Centrale des CRS précisant l'ensemble des services motorisés UMZ et DUMZ, les effectifs de référence et les effectifs réalisés par service et par grade.

Un fichier similaire pourrait être préconisé pour les services motorisés des autres directions.

Dans ce même registre, l'UNSA POLICE revendique une cohérence entre l'affectation des motocyclistes en sortie de Formation Initiale et les mutations des motocyclistes déjà dans des viviers, en attente de mutation, pour certains depuis plus de dix ans.

A chaque sortie des stages moto du CNFM de Sens, la DRCPN et les directions opérationnelles doivent impérativement effectuer une étude RH Ressource Humaine pour ne pas léser les motocyclistes dans les viviers en attente de mutation.

L'affectation d'un collègue en sortie de formation initiale motocycliste peut alors s'effectuer sur des services déficitaires, sur des postes vacants, non demandés en mutation.

Pour conclure, la spécialité motocycliste souffre depuis des années d'une crise de vocation et n'attire plus de volontaire.

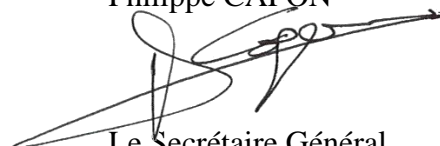
La reconnaissance de cette spécialité est désormais acquise par la certification professionnelle du métier de Motocycliste de la Police Nationale.

Pour redonner un attrait à ce métier et revaloriser cette spécialité, l'UNSA POLICE demande pour les motocyclistes de la Police Nationale la création d'une prime de métier équivalente à 50% de l'allocation de maîtrise en raison de la dangerosité et de la pénibilité liées à cette spécialité dont les effectifs paient malheureusement trop souvent un lourd tribut.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'assurance de mes sincères salutations.

Cordialement .

Philippe CAPON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Capon', written over a horizontal line.

Le Secrétaire Général
UNSA POLICE